



PROJET PEDAGOGIQUE

2024-2025

1. Table des matières

I.	Table des matières	2
II.	Présentation du contexte :	3
III.	La maison des ados.....	4
IV.	Fonctionnement de la maison des ados.....	4
A.	Le règlement intérieur.....	5
B.	La réservation et l'inscription.....	5
C.	La communication avec les familles	5
D.	Accueil des jeunes avec PAI :.....	6
V.	Les objectifs de la maison des ados.....	6
A.	La pédagogie du choix du jeune :	8
B.	OBJECTIFS GENERAUX / FINALITES EDUCATIVES	8
VI.	OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE.....	8
A.	Objectifs, moyens et règles	9
B.	LES RELATIONS AVEC LES PARENTS.....	10
VII.	Moyens de la maison des ados.....	10
A.	Moyens humains	10
B.	Le personnel de service :	10
C.	Les intervenants extérieurs :	10
	Pour la réalisation de certains projets, nous ferons appel à des intervenants extérieurs souvent spécialistes d'une technique sportive, culturelle ou autre.....	10
D.	Moyens matériels :	10
	Pour ce qui est du matériel de base, nous disposons d'un budget spécifique	10
E.	Moyens logistiques :	10
VIII.	Evaluation :	11
IX.	Relations fonctionnelles internes et externes.....	12
D.	Relations fonctionnelles internes :	12
E.	Relations fonctionnelles externes :	13
X.	Annexes :	13
A.	Projet MDA	13
B.	Charte d'engagement du jeune.....	15
C.	Fiche sanitaire	17

11. Présentation du contexte :

La commune de Noailles est située dans le département de l'Oise en région Picardie.

Le village est situé à environ 60 km de Paris (au sud) et 15 km de Beauvais au nord.

Avec une densité de population de 283,1 hab/km², la commune de Noailles dont la population totale est de 2 842 habitants (population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2019, recensement de 2016), compte une proportion de 48,7% d'hommes pour 51,3% de femmes.

Les habitants de Noailles, sont appelés les Noillais et les Noillaises.

La commune de Noailles dépend de l'Académie d'Amiens et l'école primaire de la commune dépend de l'Inspection académique de l'Oise.

Pour le calendrier des vacances scolaires, Noailles est en zone B

Sur la commune de Noailles, deux établissements scolaires sont ouverts :

- 1 école primaire : Ecole du Chemin Vert qui accueille 5 classes de maternelles, de la petite à la grande section et de 10 classes de primaires dont 1 classe ULYS pour les enfants en difficultés scolaires pour un total de 335 élèves pour la rentrée scolaire de 2019/2020.
- 1 collège : Anna de Noailles qui accueille environ 749 élèves, dont des résidents des communes voisines (Ponchon, Warluis, Saint Supplice, Silly Tillard, Hodenc Lévêque.)

Le Maire de Noailles, depuis avril 2014, se nomme Monsieur Benoît BIBERON.

Le conseil municipal de Noailles est constitué d'un maire et de 22 adjoints et conseillers municipaux.

Les associations

Le tissu associatif Noillais comporte pas moins d'une vingtaine d'association, dans des domaines très variés tel que le développement culturel, le sport, l'éducation populaire, l'aide aux personnes en difficulté.

III. La maison des ados

La commune a souhaité proposer aux jeunes de la ville un service qui leur soit dédié.

L'espace ados est un Accueil de Loisirs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est rattaché au Service Jeunesse du Pôle Enfance-Jeunesse de la commune de Noailles.

Il est enregistré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le N° organisateur :
..... (en cours de demande)

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS Nom de l'accueil de loisirs : Maison des ADOS

Coordonnées de la directrice de l'Accueil de Loisirs : centredeloisirs@oailles60.fr

Coordonnées de la MDA : poleados@noailles60.fr

Megan Courty, directrice des services enfance & jeunesse

Nous bénéficions des locaux suivants :

La maison des ados se situe : 171 rue de la grange des dîmes 60430 Noailles

En projet d'intégrer l'ancien bâtiment CLN.

D'autres lieux extérieurs sont également accessibles :

- *La plaine sportive
- *la forêt environnante
- *Le city stade

IV. Fonctionnement de la maison des ados

Les horaires

OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES :

Scolaire : L M J V 15h-19h

Mercredi 9h-19h

Vacances : L M J 10h-19h

Mercredi 10h-19h (pique-niques à fournir par les familles)

Congés

- 4 semaines en Août

-2 semaines à Noël

-1 semaine de récupération selon les projets et séjours (voir comment payer et récupérer les séjours)

Fermeture de la structure :

-Journée de prérentrée (fin août ou début septembre), travaillée avec tous les services.

-Pont de l'Ascension

-Vacances de Noël & 4 semaines d'Août

A. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur (charte) de fonctionnement est en cours d'élaboration. Le projet de fonctionnement voté en conseil municipal est joint en annexe de ce projet.

La charte a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs à caractère éducatif organisées par la commune de Noailles.

Agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale, l'accueil de loisirs fonctionne selon les réglementations en vigueur.

La famille et le jeune devront attester « lu et s'engage à appliquer la charte »

Il comprend les parties suivantes :

- Les conditions d'inscription
- Les jours et les horaires de la structure
- La tarification
- Le fonctionnement des réservations
- Le cadre relationnel avec les familles
- Les procédures en cas d'accident / problème avec un enfant.

A titre individuel, les familles peuvent rencontrer la direction sur rendez-vous qu'elles qu'en soient les raisons.

B. La réservation et l'inscription.

Les familles disposent de l'adresse mail et du téléphone de la MDA pour effectuer leur réservation.

Un forfait global annuel est demandé aux familles

C. La communication avec les familles

Se fait par :

Un tableau d'affichage,

Le téléphone

Les mails

L'info Noaillaise

Le site internet

Pièces administratives à fournir lors de l'inscription initiale :

- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des vaccinations et interventions chirurgicales
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de l'assurance scolaire.

D. Accueil des jeunes avec PAI :

Le PAI (**projet d'accueil individualisé**) précise les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien .../..., définit les adaptations apportées à la vie du jeune durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.

Il est important et indispensable de transmettre dans les délais demandés les documents nécessaires à la bonne prise en charge du jeune au sein de la MDA.

V. Les objectifs de la maison des ados

Une animation à dimension éducative pour laquelle les jeunes ont la possibilité de construire leur propre programmation d'activités. En exerçant leurs capacités à s'inscrire dans des projets, cette forme d'animation jeunesse leur offre la possibilité de développer leur propre dynamique d'engagement individuel au service du collectif. L'animation jeunesse repose alors sur les initiatives des jeunes eux-mêmes et non plus sur des programmations d'activités organisées pour eux. L'animation jeunesse les accompagne dans cette démarche, les aide à faire émerger, à construire et à organiser des projets de loisirs individuels ou collectifs. Ces activités nécessitent une implication des jeunes et un entretien constant de l'engagement de chacun. C'est à travers ces dynamiques que se joue l'apprentissage à l'autonomie, dans l'apport de l'expérience de nouveaux savoir-faire et savoir-être. C'est dans cette démarche collective qui favorise la socialisation et la responsabilisation que les jeunes s'affirment comme acteurs de leurs loisirs et progressent vers l'autonomie.

Une animation à dimension sociale et locale. De nombreux travaux sociologiques sur la jeunesse montrent à quel point, il est à la fois essentiel et difficile aujourd'hui pour un jeune de s'intégrer à la vie « adulte », à la vie publique et plus largement à notre société. Même si chaque jeune aspire à trouver sa place dans le monde aujourd'hui, le cheminement et le processus se fait très progressivement et la période de maturation est de plus en plus longue. Or, le temps des loisirs ou de l'inactivité, pour certains, est un temps où les jeunes sont peut-être plus disponibles et disposés à s'ouvrir sur ce qui les entoure. Ils disposent d'un temps particulier :

— Pour recevoir de l'information les concernant, notamment en matière de santé, de prévention, de vie sociale, de vie professionnelle ;

— Pour disposer d'occasions leur permettant de s'investir dans la vie sociale d'un territoire.

L'ambition de l'animation jeunesse prend alors une tout autre nature, à la fois nouvelle et différente.

Il s'agit de créer des espaces d'échanges, d'implication et d'information pour permettre aux jeunes :

1. De trouver leur place dans la vie d'un territoire,

2. Dans le même temps, de bénéficier des systèmes d'aide et de soutien favorisant son parcours professionnel. Ces trois formes d'animation composent l'animation jeunesse telle que l'entend la MDA de Noailles sur son territoire. Chacune de ses formes s'articule en complémentarité les unes avec les autres.

Des grands objectifs la MDA est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes :

- Les animateurs et les jeunes
- Les jeunes entre eux
- Les parents et les jeunes
- Les adultes entre eux
- Les jeunes et les acteurs locaux (associations, collèges...)
- Les jeunes et les élus, de manière permanente, entre les animateurs et les jeunes, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptés à la réalité de leurs âges, de leurs compétences et de leurs besoins.

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes d'interventions pédagogiques : Le « projet » étant un moyen essentiel de développement et de socialisation du jeune.

Les animateurs s'appuient sur quatre approches complémentaires pour la réalisation de projets jeunes.

1. Faire découvrir la faisabilité de projets ;
2. Donner la possibilité de s'exercer au montage de projet ;
3. Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet ;
4. Valoriser leur engagement et leur investissement.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 types d'activités :

1. Des espaces préstructurés et permanents ;
2. Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
3. Des petits et grands événements ;
4. Des projets transversaux.

A. La pédagogie du choix du jeune :

Mise en place d'activités diversifiées sans pousser les jeunes à consommer, mais au contraire en les associant à la création. L'Espace jeunes est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des jeunes et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement et d'expression.

B. OBJECTIFS GENERAUX / FINALITES EDUCATIVES

Favoriser l'intégration du public adolescent dans la structure, pour qu'il s'approprie l'espace et que la Maison des ados soit un lieu de référence pour les jeunes.

Encourager les adolescents à utiliser leur temps libre pour des activités éducatives, enrichissantes et favorisant leur développement personnel et social.

Faciliter la mobilité des jeunes, en favorisant des projets de découverte afin d'avoir une vision plus large du monde qui les entoure.

Insérer les adolescents dans la vie sociale locale, afin qu'ils puissent devenir citoyen participatif et s'impliquer dans la vie de la commune.

Eduquer à la citoyenneté, à la vie collective, accompagner l'adolescent sur du moyen et long terme pour l'amener à grandir et devenir citoyen participatif de demain.

VI. OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE

Objectif péda N°1 : Investir le temps libre des adolescents

- Mettre à disposition un espace adapté (un lieu de référence)
- Proposer des activités et animations permanentes (matériel à disposition)
- Construire des projets différents de ceux scolaires et familiaux.

Objectif péda N°2 : Favoriser l'émancipation de l'adolescent

- Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place de projet commun, les activités, l'organisation du quotidien.
- Prendre en compte la spécificité du public -11/14 ans -15/17 ans
- Mise en place des activités, sorties, de stages et séjours de découvertes culturelles, permettant l'ouverture locale, nationale et internationale
- Mettre en place des temps spécifiques pour que des projets puissent s'organiser par eux et pour eux.

Objectif péda N°3 : Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif la place de chaque jeune est respectée et reconnue.

- Faciliter la liberté d'expression
- Prendre en compte les difficultés de chacun en favorisant les échanges et en les intégrant aux projets divers.
- Créer un lien intergénérationnel (associations locales, ALSH, aînés...)

Objectif péda N°4 : Eduquer à la citoyenneté.

- Accompagner le public pour l'amener à grandir par des projets de prévention des conduites à risques, intervention de spécialistes dans les addictions aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, téléphone portable...) à la cigarette, l'alcool, les drogues...
- Favoriser l'éco-citoyenneté Réalisation de projets de récupération et création avec des matériaux recyclables.

A. Objectifs, moyens et règles

Adapter le fonctionnement de l'accueil aux normes d'hygiène et de santé pour tous

Hygiène corporelle : les temps de la journée étant ponctués par des changements de lieux, d'environnement, implique une hygiène corporelle de base évidente et par une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

Tabac : Interdiction de fumer dans l'enceinte du bâtiment, panneaux d'affichage, cendriers (propreté) recommandation aux parents aux animateurs et adolescents et visiteurs imprévisibles.

Alcool : Interdiction d'alcool sur la structure.

Drogue : Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure. (Détention et ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions)

Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons tous avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

Portable : les portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité) Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

Les repas : Les repas seront apportés par les adolescents.

B. LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

Les parents sont accueillis par la direction ou par l'équipe d'animation. Nous rencontrons que rarement les parents à l'espace jeunes alors il est très important de soigner l'accueil. L'équipe se doit se rendre disponible, être souriante et serviable. La relation avec les parents peut également se faire par mail ou par téléphone afin de communiquer des informations importantes telles qu'un changement d'horaire d'activité, un problème rencontré avec un jeune, ou tout simplement les interrogations des parents...

VII. Moyens de la maison des ados

A. Moyens humains

L'EQUIPE D'ANIMATION

Directrice du service : Megan COURTY

Animateur : Marie ANDRE DONNEFOY et Benjamin KONRADOWSKI

B. Le personnel de service :

Les agents pour l'entretien des locaux sont sous la responsabilité de la responsable de service scolaire (Madame Riquier), de la DGS.

C. Les intervenants extérieurs :

Pour la réalisation de certains projets, nous ferons appel à des intervenants extérieurs souvent spécialistes d'une technique sportive, culturelle ou autre.

D. Moyens matériels :

Pour ce qui est du matériel de base, nous disposons d'un budget spécifique

E. Moyens logistiques :

Prestataire privé pour le transport des enfants. Une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

VIII. Evaluation :

Une grille d'évaluation complète est proposée suivant les indicateurs à évaluer

Objectif de l'évaluation :

Dégager et préciser des choix d'indicateurs qui permettraient de dessiner et définir le contenu d'un projet pédagogique. On peut envisager des indicateurs d'organisation, de fonctionnement, d'activité, de relations et de cohérence et de résultats.

Ces indicateurs sont évaluables suivant les cas, par la suite, en choisissant pour chacun d'eux :

- des paramètres qualitatifs : clarté, pertinence, conformité, amélioration, originalité, précision, variété etc...

- et/ou des paramètres quantitatifs : fréquence, degré d'importance, mesures d'intensité, pourcentages, totaux, densités, moyennes, défauts, limites etc.

-et/ou des paramètres descriptifs : présence ou non de certains éléments typiques, caractéristiques d'images, critères spécifiques, processus définis, appréciations, progrès, bilans etc...

Les choix faits en indicateurs ou paramètres par marquage pourront servir à apprécier et jauger la qualité et la cohérence du projet

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations. L'équipe d'animation se retrouvera chaque semaine pour voir si les activités sont en phase avec les objectifs et si elles ont fonctionné, les points positifs et négatifs, la vie du groupe. A la fin de l'Accueil un bilan global sera fait par l'équipe d'animation, celui-ci permettra notamment de déterminer les futurs projets qui pourront être poursuivis ou mis en place. Un bilan sera fait avec les jeunes afin d'avoir leurs ressentis sur le déroulement de l'année à la MDA. Pour la tranche d'âge des 11/17 ans, il est du ressort de l'animateur d'échanger régulièrement avec les jeunes afin que ce temps de bilan soit le moins formel possible.

• L'évaluation se fera selon des critères :

⊗ Quantitatifs : - Fréquentation, régularité, participation aux animations proposées - Nombre de projets proposés et réalisés par les jeunes

⊗ Qualitatifs : - Évolution, intégration des règles de vie - Implication dans les animations - Relations avec les autres et avec l'équipe - Capacité à s'organiser, à proposer une animation et à communiquer avec les autres

⊗ Les modalités d'évaluation sont les suivantes

- Carnet de bord pour observer l'évolution des jeunes

- Réunions de bilans et compte rendus de réunions

- Fiche de poste et grille d'auto-évaluation pour les animateurs

- Echanges informels quotidiens de l'équipe d'animation.

- Réunions hebdomadaires sur le fonctionnement et les projets
- Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives)
- Réunions et compte rendus avec les partenaires.
- Recueil et analyse des retours des jeunes et de leurs familles.
- Observation de la vie de l'Accueil au quotidien.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées sur le temps d'accueil.

Notre démarche d'évaluation s'effectuera grâce à 3 outils :

- une réunion en début d'année avec les familles
- un questionnaire (en fin d'année scolaire, un questionnaire de satisfaction est à disposition de chaque famille (parent/jeune) afin que chacun puisse nous apporter ses impressions et ses commentaires, cela afin d'améliorer le fonctionnement de la structure.)
- une réunion hebdomadaire avec l'équipe afin d'effectuer un bilan et peaufiner les préparatifs ainsi que la répartition des tâches.

IX. Relations fonctionnelles internes et externes

D. Relations fonctionnelles internes :

- 1) Maire, Elu
Les volontés du fonctionnement de la MDA sont celles du Maire, de l'Elu référent du service et de la conseillère municipale déléguée en charge de la MDA. L'équipe d'animation, dans son ensemble, doit y répondre.
- 2) La Responsable du service :
Elle construit et propose le projet pédagogique concernant la MDA. Elle organise avec les animateurs et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadrent l'équipe d'animation.
Le pilotage du projet est concomitant entre la responsable, les animateurs et la Directrice Générales des Services.
- 3) Les animateurs :
L'animateur a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des mineurs qu'il a en charge. Il se doit d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets, d'assurer une relation de qualité, qu'elle soit collective ou individuelle. Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités. Ensemble, les animateurs forment, avec le directeur, l'équipe pédagogique qui se donne pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique.
- 4) Les Services Techniques : gèrent l'ensemble des demandes de travaux.
- 5) Les autres services communaux : partenariat possible.
- 6) Les associations sportives : mise à disposition des locaux pour les initiations ou besoins

E. Relations fonctionnelles externes :

- 1) La D.D.C.S : Délivre l'agrément annuel et valide les différentes habilitations des accueils de loisirs.
- 2) La C.A.F : Apporte une contribution financière aux structures accueillant les enfants.

X. Annexes :

A. Projet MDA

Voici le bandeau pédagogique de l'année 2024-2025.

Septembre :

Journée ramassage des déchets dans la commune (Parents/enfants)
Participation à la randonnée du patrimoine

Octobre :

Proposition d'une Réunion d'informations avec les parents
Mise en place d'un Loto intergénérationnel
Formation PSC1 pour les jeunes
Confection de sujets pour offrir aux commerces sur Octobre rose & décoration de la Mairie de Noailles
Création d'une Veillée Halloween

Novembre :

Découverte du métier de gendarme
Participation à la commémoration du 11 Novembre
Sortie nocturne Patinoire/McDonald's

Décembre :

Création d'un stand (Décoration & Activités) pour le marché de Noël
Elaboration d'une décoration pour la soirée des Aînés de Noailles
Une journée à Disneyland

Janvier :

Préparation d'un repas partagé avec les familles des Ados
Participation aux vœux du Maire

Février :

Intervention sur les risques des réseaux sociaux
Préparation d'une veillée (thématique à définir)

Mars :

Intervention sur le harcèlement scolaire
Recherche & création d'un stand pour participer à la brocante de Noailles

Avril :

Découverte du métier de maître-chien
Veillée parents- enfants avec l'Alsh de Noailles
Sortie nocturne Speed Park et Burger King

Mai :

Nettoyage des tombes des anciens combattants
Participation à la cérémonie du 8 Mai
Création & confection de bleuets pour la commune

Juin :

Création d'un spectacle pour le Gala de fin d'année
Participation à la kermesse en tenant un stand par les jeunes
Découverte du métier d'apiculteur

Eté 2025 :

Organisation d'un Barbecue
Séjour des ados (2 nuits)
Bal des Ados pour clôturer la fin d'année sur une note conviviale
Sortie aquatique

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être modifiée en fonction des besoins et des demandes des ados.

Des grands jeux en extérieur ou en intérieur (initiation à certains sports, jeux d'énigmes & recherches, etc...) , des activités de toutes sortes (décoration, bricolage, jardinage, artistique, etc...) seront proposé en complément des temps forts de l'année ci-dessus.

B. Charte d'engagement du jeune



CHARTRE D'ENGAGEMENT du jeune et du ou des responsables légaux

La volonté de la commune, est de proposer aux jeunes adolescents un éventail d'activités et d'animations dans le but de participer à leur épanouissement moral et physique pour qu'ils deviennent les véritables acteurs de leur avenir.

L'espace ados est une structure en accueil libre, le jeune est sous la responsabilité des animateurs durant son temps de présence au sein des locaux. Il peut arriver et partir selon ses envies et besoins. Une fois les murs quittés, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs.

La présente charte se réfère aux objectifs éducatifs définis dans le projet pédagogique de l'espace ados, à savoir :

Article 1 : comportement

Le jeune s'engage à respecter les règles de politesse, d'hygiène et de tenue vestimentaire les plus élémentaires. Il doit adopter un comportement ne portant pas atteinte à la tranquillité des autres jeunes et de toute autre personne en général. Tout langage grossier ou injurieux, comportement intolérant, déplacé, agressif ou violent, le non-respect ou la détérioration du matériel ou des locaux entraînera son exclusion.

Article 2 : signes ostentatoires

L'espace ados est respectueux de la liberté de conscience. Il fonde son action sur le principe de laïcité. C'est pourquoi, tout prosélytisme politique ou religieux ainsi que le port de signes et tenues par lesquels les jeunes membres manifesteraient ostensiblement une apparence religieuse, de même que tout comportement de nature à porter atteinte à ces principes sont interdits au sein de l'espace ados.

Article 3 : Alcool - Drogues- Tabac

La consommation d'alcool et de drogues est strictement prohibée à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace ados. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'espace ados ainsi que durant les activités extérieures.

Article 4 : objets personnels

Le port de tout objet dangereux est interdit. Le club Ados décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet personnel (argent, téléphone portable, casque, bijoux ...).

Article 5 : droit à l'image

L'usage des « smart phones » est limité aux temps qui précèdent et suivent les activités. Afin de respecter la vie privée des usagers et des agents, les photos et séquences vidéo prises durant le fonctionnement ne doivent pas se retrouver en ligne. Les « Facebook live » et autres applications de diffusion en direct sont interdites. En cas de manquement à l'une de ces règles, il est laissé à l'appréciation du directeur de l'espace ados, le droit d'exclure immédiatement le jeune membre de l'activité. Le refus d'inscription temporaire ou définitif pourra être envisagé.

Je reconnais avoir lu la présente charte et je m'engage à la respecter.

- Je m'engage à respecter les encadrants, autres jeunes, le matériel, et les règles de vie et de sécurité de l'espace ados.
- Je m'engage à informer l'animateur en cas de litiges, ou de désaccord avec un camarade.
- Je m'engage à participer aux activités pour lesquelles je me suis inscrit et à participer aux tâches communes de l'accueil de loisirs (mise en place et rangement matériel etc.).
- Je m'engage, à participer aux débats, échanges et moments de vie collectifs, et pour cela je mets de côté mon téléphone portable.
- Je m'engage à prévenir le plus rapidement possible l'animateur en cas d'impossibilité de ma part à participer à l'activité, afin de laisser la place à quelqu'un d'autre.
- Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers chaque acteur présent au sein de l'espace ados (langage, attitude etc.), et un comportement approprié.

- Je m'engage à avoir lu et compris le règlement et le fonctionnement avec mes parents et j'approuve celui-ci en signant cette charte d'engagement.**

À..... le/...../2024

Signature du jeune :

Signature du parent : Précédé de la mention « lu et approuvé »

En cas de non-respect de ces engagements, l'équipe pédagogique avertira une première fois le jeune, au bout de la deuxième fois, des sanctions seront prises. Si le jeune commet une faute lourde, plus grave les responsables légaux du jeune seront avertis et convoqués par la direction afin d'envisager des mesures à prendre pour le bien du jeune et le maintien de la bonne marche de l'accueil

C. Fiche sanitaire



2024-2025

Fiche sanitaire

IDENTITE DE L'ENFANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Collège

Lycée

Fille

Garçon

REGIME ALIMENTAIRE

Sans porc

Oui Non

Sans viande

Oui Non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS ou ADMINISTRE SANS ORDONNANCE

Traitement Médical Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice marquée au nom de l'enfant)

Difficulté de santé Oui Non

Si oui, précisez (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en mentionnant les dates et les précautions à prendre

L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES :

Asthme OUI NON

Alimentaire OUI NON Si oui précisez laquelle, voir nous donner le protocole : _____

Médicamenteuse OUI NON Si oui précisez laquelle : _____

AUTRES OUI NON Précisez : _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : _____

Numéro de sécurité social : _____
Nom du médecin traitant : _____
Adresse du médecin : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

PARENTS

1^{er} RESPONSABLE LEGAL

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Tél dom : _____

Mail : _____

Travail : _____

Portable : _____

Profession : _____

2^{ème} RESPONSABLE LEGAL

Nom – Prénom : _____

Adresse si différente : _____

Tél dom : _____

Mail : _____

Travail : _____

Portable : _____

Profession : _____

En cas de séparation, précisez qui exerce la garde de l'enfant* : _____

JEUNE

Numéro téléphone portable :

Adresse mail :

AUTORISATIONS DIVERSES

Je soussigné(e), M. " Mme " (Nom/Prénom)

Responsable de l'enfant :

- ✓ Certifie que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité.
- ✓ Autorise les responsables de la maison des ados à faire mettre en œuvre, en cas d'urgence, des traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires et à faire transporter mon enfant au service d'urgences.
- ✓ Autorise mon enfant à être transporté pour les besoins des activités, par des moyens de transport collectifs.
- ✓ Autorise l'équipe d'animation à administrer les traitements prescrits par les ordonnances dont il leur est communiqué un exemplaire.
- ✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées dans le cadre du projet pédagogique de la Commune.
- ✓ Autorise le personnel du service ados à filmer, photographier, enregistrer mon enfant lors des activités, et reproduire, publier, diffuser et exploiter librement les images ainsi réalisées sur les supports municipaux de communication (Site internet de la mairie : <http://www.noailles60.fr>, Page Facebook de la mairie et du service ados, Chaîne Youtube de la commune, Journal municipal : « L'info Noillaise ») pour une durée maximale de 5 ans.
- ✓ J'autorise le pole ados a ajouter mon enfants au groupe WhatsApp.

Je certifie pour exacts les renseignements figurant sur cette fiche sanitaire et m'engage à signaler tout changement le plus rapidement possible aux responsables du Centre de Loisirs.

Signature des parents